

0491260D
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE FRANCOIS VILLON
AVENUE FRANCOIS VILLON
49130 LES PONTS DE CE
Tel : 0241449052

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 9

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/09/2023

Réuni le : 05/10/2023

Sous la présidence de : Gilles Ernoult

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention_mad_materiels_info_cd49 : Les membres du Conseil d'Administration approuvent la convention proposée qui lie le Conseil Départemental de Maine et Loire et le collège François Villon au sujet de l'encadrement de la mise à disposition des équipements informatiques attribués entre les années scolaires 2016/2017 et 2023/2024. Cette convention définit les modalités de mise à disposition et de gestion des équipements informatiques dont bénéficie le collège au titre de l'année scolaire 2022/2023. durée de la convention : 1 an renouvelable six fois par tacite reconduction. Les membres du Conseil d'Administration autorisent de ce fait le chef d'établissement à signer la convention.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0